



**RAPPORT FINANCIER
ANNUEL 2013**

SOMMAIRE

I. Rapport de Gestion 2013	3
II. Comptes Sociaux au 31 décembre 2013	18
III. États Financiers IFRS au 31 décembre 2013	40
IV. Rapports des Commissaires aux Comptes	62
V. Honoraires des Commissaires aux Comptes	68
VI. Attestation des Responsables	70



Rapport de gestion 2013

EURO Ressources S.A.

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

SOCIÉTÉS CONTROLÉES

Au 31 décembre 2013, EURO Ressources S.A. ("**EURO**" ou la "**Société**") ne contrôle aucune société. Conformément à la réglementation française, seuls les comptes sociaux de la Société seront soumis au vote des actionnaires.

Cependant, compte tenu de la réglementation canadienne, la Société ayant été cotée à la Bourse de Toronto jusqu'au 17 juillet 2009 et ayant encore un certain nombre d'actionnaires canadiens, elle doit à ce titre pour les besoins canadiens continuer à publier au Canada des comptes IFRS. Afin de respecter le principe de l'équivalence d'information prévu dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société a donc établi des comptes IFRS qui feront partie du Rapport Financier Annuel, mais qui ne seront pas soumis à l'approbation des actionnaires de la Société.

- ◆ EURO RESSOURCES S.A. – au capital de 624.912,81 euros.

Les actions de la Société sont cotées sur le compartiment B (Mid-caps) de NYSE Euronext Paris sous le symbole "EUR".

PRISES DE PARTICIPATION

EURO n'a pris aucune participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

APERÇU D'EURO

EURO perçoit des redevances et possède des intérêts similaires dans des mines d'or en exploitation. Elle possède un droit de redevance de 10 % sur la production de la mine d'or de Rosebel, au Suriname, exploitée par IAMGOLD Corporation ("**IAMGOLD**") depuis la fusion absorption de Cambior Inc. par IAMGOLD en novembre 2006. Après une restructuration interne en 2012 au sein du Groupe IAMGOLD, IAMGOLD a transféré, le 19 juin 2012, l'intégralité de ses actions EURO à sa filiale IAMGOLD France S.A.S., qui était à cette date détenue à 100% par IAMGOLD, puis le 22 août 2012, IAMGOLD a transféré l'intégralité des actions d'Iamgold France S.A.S. à sa filiale Iamgold Netherlands B.V. détenue directement ou indirectement à 100% par IAMGOLD.

REDEVANCES DE ROSEBEL – RESSOURCES MINIERES

La redevance Rosebel due à la Société s'applique aux 7 premiers millions d'onces d'or de la production de la mine. Les paiements qui doivent être faits par IAMGOLD au titre de la redevance Rosebel sont calculés sur la base de la production d'or de la mine Rosebel et le cours de l'or de l'après-midi à Londres. Ce montant est calculé en prenant 10% de l'excédent du prix de l'or au-dessus de 300 USD par once en ce qui concerne la production minière provenant du minerai en « saprolite et la zone de transition », et 10% au-dessus de 350 USD par once pour le minerai en « roche dure » et, dans les deux cas, après déduction d'une redevance due au Gouvernement surinamais équivalent à 2% de la production d'or payable en nature. Au 31 décembre 2013, Rosebel avait produit depuis son entrée en production 3,5 millions d'onces, en

vertu du contrat de royalties avec IAMGOLD. La Société a encore droit à la redevance Rosebel sur la production des prochaines 3,5 millions d'onces d'or à extraire.

Des informations supplémentaires sur le mode de calcul des ressources minières peuvent être obtenues sur le site internet d'IAMGOLD dont l'adresse est www.iamgold.com.

RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le présent rapport de gestion, arrêté au 21 février 2014, doit être lu conjointement avec, et est relatif, aux états financiers sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et à leurs annexes. Les états financiers sont exprimés en euros.

COMMENTAIRES SUR LES DONNÉES CHIFFRÉES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Règles comptables – La Société ne détenant aucune participation au 31 décembre 2013 et ne devant plus en conséquences présenter à ses actionnaires des comptes établis selon les normes IFRS, les états financiers au 31 décembre 2013 ont été établis en conformité avec le plan comptable général de 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999, les règlements comptables 2006-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis selon le principe des coûts historiques.

Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2013 s'élève à 27.283.113 euros (28.445.139 euros au 31 décembre 2012). Au 31 décembre 2013, les fonds propres sont positifs de 27.063.475 euros contre des capitaux propres positifs de 26.243.221 euros au 31 décembre 2012.

Résultat

Les comptes annuels d'EURO font apparaître un résultat net positif de 23.318.981 euros en 2013 contre 25.346.031 euros en 2012. La Société dégage un résultat financier de -761.024 euros en 2013 contre un résultat financier en 2012 de -109.581 euros. Cet écart de 621.443 euros s'explique par la variation du taux de change (Cours moyen sur l'exercice 2013 : 1,3281 USD/€ et sur l'exercice 2012 : 1,2848 USD/€).

Comparaison des exercices 2013 et 2012

La quasi-totalité des produits d'exploitation (exclusivement constitués des autres produits) sont imputables à la redevance Rosebel. En 2013, les autres produits se sont élevés à 29.312 milliers d'euros, contre 41.455 milliers d'euros en 2012, soit une diminution de 29% ce qui s'explique par les éléments suivants entrant dans la modalité de calcul de la redevance Rosebel. Cette diminution s'explique par la production d'or inférieure de 12% de la mine Rosebel en 2013 (353,7 milliers d'onces d'or en 2013 comparativement à 402,0 milliers d'onces d'or en 2012) et par la baisse du cours moyen de l'once d'or (1.411 USD l'once en 2013 comparativement à 1.669 USD l'once d'or en 2012), et le renforcement de l'euro par rapport au dollar américain.

Les charges d'exploitation hors dotations aux amortissements et dépréciations se sont élevées en 2013 à 1.395 milliers d'euros par rapport à 1.475 milliers d'euros en 2012, soit une diminution de 5%. Cette diminution s'explique principalement par la diminution des impôts et taxes (Contribution de la Valeur Ajoutée des Entreprises et Contribution sociale de solidarité des sociétés) partiellement compensée par une hausse des charges externes.

Les dotations aux amortissements étaient de 545 milliers d'euros en 2013 (contre 619 milliers d'euros en 2012).

Le 5 décembre 2011, EURO a signé un contrat d'option avec Columbus Gold Corp. («Columbus») permettant la restructuration de la redevance sur les concessions Paul Isnard («l'Option»). Le 7 novembre 2013, Columbus a exercé son droit en vertu de l'Option existante en contrepartie de liquidités (3.013 milliers d'euros), d'actions de Columbus (3.919 milliers d'euros), et d'une redevance sur le rendement net d'affinage (NSR) provenant des concessions Paul Isnard d'une juste valeur estimée à 4.194 milliers d'euros. Cette redevance NSR couvre les concessions Paul Isnard et une zone proche des concessions en Guyane française.

En contrepartie, la Société a transféré à Columbus l'actif intangible correspondant à la redevance sur la production d'or future provenant des concessions Paul Isnard à recevoir d'Auplata.

Par ailleurs, la Société était titulaire d'un permis de recherches («PER de Paul Isnard») en Guyane, et avait fait une demande d'un permis d'exploitation («PEX de Paul Isnard»). À la suite de son désistement remis le 29 novembre 2013 aux Ministères concernés, la Société a également sorti de l'actif le PER de Paul Isnard. L'impact net sur les résultats relié à l'exercice de l'Option est un gain de 10.038 milliers d'euros.

EURO a comptabilisé au titre de l'année 2013 une charge d'impôt sur les bénéfices de 13.329 milliers d'euros à comparer avec un montant 14.147 milliers d'euros au titre de l'année 2012. Cette diminution résulte principalement des revenus de redevance inférieurs en 2013 compensés en partie par l'impact fiscal de l'exercice de l'Option décrit ci-dessus, et l'impact fiscal lié au paiement en 2013 de dividendes supérieurs au paiement effectué en 2012.

Le bénéfice net au 31 décembre 2013 de 23.319 milliers d'euros (0,37 € par action) est à comparer aux 25.346 milliers d'euros €(0,41 € par action) au titre de l'année 2012.

LIQUIDITE ET FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2013, le montant des disponibilités et des valeurs mobilières de placement s'élève à 8.026 milliers d'euros (31 décembre 2012 : 10.001 milliers d'euros). Cette capacité d'autofinancement est suffisante pour financer les besoins opérationnels courants de la Société.

Depuis le quatrième trimestre de 2009, la Société place sa trésorerie excédentaire dans des investissements à court terme, conformément à sa stratégie d'investissement à court terme, afin de dégager des rendements raisonnables accompagnés d'un niveau de risque approprié.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN 2013

Capitaux propres

Compte tenu du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 qui s'élève à un bénéfice de 23.319 milliers d'euros, les capitaux propres sociaux de la Société s'élèvent au 31 décembre 2013 à 27.063 milliers d'euros.

Délégations

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'y a pas de délégation octroyée à votre Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital actuellement en vigueur.

Franchissement de seuils

Les statuts de la Société ne prévoient pas de dispositions spécifiques concernant les franchissements de seuils.

Toute personne physique ou morale est cependant soumise à l'application des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce et doit soumettre les informations requises lors du franchissement des seuils prévus à la loi. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil.

Evolution du capital

Au 31 décembre 2013, le capital social de la Société s'élevait à 624.964,61 euros, divisé en 62.496.461 actions toute de même catégorie d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune. Le capital est intégralement libéré.

En pourcentage du capital, l'évolution de la répartition du capital détenu était la suivante au 21 février 2014.

	RÉPARTITION AU 21 FEVRIER 2014 ⁽¹⁾	
Actionnaires	en nombre d'actions	En % du capital arrondi
IAMGOLD France S.A.S. ⁽²⁾	53.741.108	85,99%
Public	8.755.353	14,01%
Total	62.496.461,00	100,00%

(1) Compte non tenu de la réduction du capital par annulation de 5.180 actions décidée par le Conseil d'Administration le 21 février 2014 (cf. ci-dessous)

(2) En ce compris 344 actions détenues directement par IAMGOLD.

Il n'existe, à la connaissance de la Société, au 21 février 2014, aucun actionnaire, autre qu'Iamgold France S.A.S. détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote.

Principales données boursières sur 3 ans

	2013	2012	2011
Nombre d'actions au 31 décembre	62.496.461	62.496.461	62.496.461
Cours le plus haut (€/action)	2,99	3,60	4,26
Cours le plus bas (€/action)	2,24	2,41	2,49
Dernier cours de l'exercice (€/action)	2,25	2,65	2,84
Capitalisation boursière au 31 décembre (en milliers d'euros)	140.617	165.616	177.490

Evolution du cours de bourse du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013

Mois	Plus haut (€/action)	Plus bas (€/action)	Volume (actions)
Janvier 2012	3,60	2,75	1.019.512
Février 2012	3,40	3,06	334.924
Mars 2012	3,28	2,79	611.570
Avril 2012	3,08	2,60	246.602
Mai 2012	2,93	2,51	210.357
Juin 2012	2,75	2,57	241.760
Juillet 2012	2,78	2,61	299.758
Aout 2012	3,23	2,70	619.685
Septembre 2012	3,39	2,90	952.054
Octobre 2012	3,10	2,85	233.391
Novembre 2012	3,03	2,84	139.118
Décembre 2012	2,94	2,41	959.301
Janvier 2013	2,80	2,62	242.739
Février 2013	2,72	2,47	270.625
Mars 2013	2,72	2,46	143.564
Avril 2013	2,71	2,37	234.221
Mai 2013	2,76	2,44	232.275
Juin 2013	2,73	2,51	162.263
Juillet 2013	2,99	2,55	645.926
Aout 2013	2,58	2,40	474.023
Septembre 2013	2,52	2,27	294.000
Octobre 2013	2,40	2,30	219.577
Novembre 2013	2,44	2,27	172.642
Décembre 2013	2,54	2,22	324.734

Ressources humaines

La Société n'a pas de salariés depuis le 30 avril 2005.

Rémunération des administrateurs et des dirigeants

Les rémunérations perçues par les dirigeants de la Société au cours de 2012 sont les suivantes :

Chaque administrateur ayant droit à une rémunération ("Administrateur Indépendant") a reçu un montant brut annuel de 21.428USD en 2013 (2012 – 20.000 USD). En outre, chaque Administrateur Indépendant a reçu en 2013 un montant brut supplémentaire de 1.339 USD (2012 – 1.250 USD) brut par conseil d'administration et de 1.071USD (2012 – 1.000 USD) brut par comité du conseil d'administration, auxquels il a participé.

(en milliers de USD)	2013	2012
Ian L. Boxall	22,7	24,6
David Watkins	22,7	24,6
Ian Smith	22,7	24,6
	USD 68,1	USD 73,8

Monsieur Benjamin Little, Vice-président principal, Affaires corporatives d'IAMGOLD, nommé administrateur et Directeur général d'EURO à la suite de l'assemblée générale de 2013, et Madame Line Lacroix, nommée Directeur général délégué d'EURO en octobre 2013, n'ont pas perçu de jetons de présence en 2013 et 2012.

Monsieur Phillip Marks, Directeur adjoint Services juridiques d'IAMGOLD, Monsieur Paul Olmsted, Vice-président principal, Développement des affaires d'IAMGOLD et Monsieur Brian Trnkus, ancien Vice-président, Finance d'IAMGOLD, n'ont pas perçu de jetons de présence en 2013 et 2012.

La rémunération de Madame Susanne Hermans à titre de Directeur Général Délégué non administrateur et Directrice Financière de la Société en 2013 a été de 155.500 USD.

Aucun autre dirigeant n'a perçu de rémunération au titre de l'année 2013. La rémunération des administrateurs et autres dirigeants de la Société également dirigeants d'IAMGOLD est comprise dans le contrat de prestation de services et de gestion signé le 1^{er} février 2009 avec IAMGOLD (voir le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés).

Autres redevances

Outre la redevance de ROSEBEL mentionnée ci-après, à la suite de la cession de la totalité du capital de la Société des Mines de Saint-Elie s.a.r.l. ("SMSE"), détentrice de la concession Saint-Elie et compte tenu des accords intervenus, la Société doit percevoir une redevance de 2,5% sur la totalité de la future production aurifère de Saint-Elie, ainsi qu'une redevance supplémentaire de 2,5% sur les revenus additionnels au-delà de 350 USD l'once d'or. Ces paiements sont plafonnés à 7.500.000 USD. Au titre de cette redevance, pour l'exercice 2013, la Société a perçu des redevances s'élevant à 355.676 euros.

Projets d'exploration

Le 7 novembre 2013, Columbus a exercé une option permettant la restructuration de la redevance sur les concessions Paul Isnard («l'Option»), en contrepartie de trésorerie, d'actions de Columbus et d'une redevance sur la production nette d'affinage.

Cette redevance sur la production nette d'affinage future couvre les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt entourant les concessions en Guyane française. Les revenus de redevance seront calculés en appliquant le pourcentage de la redevance au rendement net de fonderie («*net smelter return*») établi à partir des produits des ventes d'onces d'or calculés selon le cours mensuel moyen de l'once d'or (en dollars américains) moins les déductions permises selon l'entente. Le pourcentage de cette redevance sera de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or.

REDEVANCE ROSEBEL – RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

Les réserves minérales de Rosebel ont été estimées au 31 décembre 2013 en utilisant un prix de l'or de 1.400 USD l'once alors que les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2013 en utilisant un prix de l'or de 1.500 USD l'once; les ressources et réserves minérales ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101.

Sur la base des informations déclarées par IAMGOLD le 19 février 2014, les réserves et ressources minérales de la mine Rosebel s'établissaient comme suit au 31 décembre 2013 :

Catégorie Minérale	Nombre d'onces d'or contenues au 31 décembre 2013
Réserves Prouvées	3.124.000
Réserves Probables	1.149.000
Ressources Mesurées	4.939.000
Ressources Indiquées	2.538.000
Ressources Présumées	346.000

Des informations complémentaires concernant le calcul des réserves et ressources sont disponibles sur le site d'IAMGOLD dont l'adresse est www.iamgold.com.

Réserves minérales prouvées : Les réserves minérales prouvées constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrées par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction rentable au moment de la rédaction du rapport.

Réserves minérales probables : Les réserves minérales probables constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable.

Ressources minérales mesurées : Les ressources minérales mesurées représentent la partie d'une ressource minérale dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques peuvent être estimées avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est basée sur des informations détaillées et fiables relatives à l'exploration, à l'échantillonnage et aux essais, recueillies à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs.

Ressources minérales indiquées : Les ressources minières indiquées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, densité, la norme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètre techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du dépôt. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour permettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.

Les ressources minières présumées : Les ressources minières présumées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriés à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

La redevance Rosebel fait l'objet de paiements qui doivent être effectués par IAMGOLD le propriétaire et opérateur de la mine d'or Rosebel au Suriname.

La production de la mine aurifère Rosebel sur l'année 2013 s'est élevée à 353.677 onces. Sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet www.sedar.com, IAMGOLD a estimé une production d'or en 2014 de 347.000 à 368.000 onces.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (« RSE »)

Volet social

EURO n'a pas de salariés et n'est par conséquent pas concerné par la communication d'informations relatives à l'emploi, l'organisation du travail, les relations sociales, la santé et sécurité, la formation, l'égalité de traitement.

Volet environnemental et Impact territorial, économique et social

Dans le cadre d'une activité d'exploration ou d'exploitation minière en France, une réglementation particulière relative à la préservation de l'environnement doit être respectée. Cette réglementation est principalement dictée par le Code de l'Environnement et le Code Minier et placée sous le contrôle de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et de l'Office National des Forêts. La Société n'ayant pas à l'heure actuelle d'activité d'exploration ou d'exploitation, elle

n'est pas soumise directement à cette réglementation. N'ayant aucune activité opérationnelle (industrielle ou minière) ni de bureaux administratifs, et ne détenant aucune participation au titre de propriété dans une activité industrielle ou minière, la Société n'a pas de consommations (de matière premières, eau ou énergie) ni de rejets dans l'eau, l'air le sol ou de déchets.

IAMGOLD qui paie une redevance sur la production minière de la mine Rosebel, publie chaque année un rapport qui traite de ses politiques et cadres conceptuels en santé, sécurité et durabilité, notamment ses politiques environnementales, établies d'après les meilleures pratiques internationales de façon uniforme à tous ses sites. Ce rapport est disponible sur le site internet d'IAMGOLD. IAMGOLD a des systèmes de gestion rigoureux en place pour les aspects environnementaux, comme l'eau, l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la gestion des déchets et la gestion des résidus.

Volet sociétal

EURO maintient de bonnes relations avec les personnes et les organisations intéressées par ses activités. La Société s'assure d'obtenir et de communiquer l'information exacte relative à ses activités. Elle publie trimestriellement ses résultats financiers et toute information relative à ses activités sur son site internet et sur le site SEDAR (www.sedar.com). Pour toute demande de renseignement, les actionnaires peuvent s'adresser à la direction par courrier électronique ou par téléphone tel qu'indiqué sur le site internet de la Société.

Étant donné le type d'activités de la Société, ses principaux fournisseurs sont liés à la prestation de services comptables, juridiques et de gestion, ainsi qu'aux coûts liés à la cotation et la gestion des titres. La Société mise sur la notoriété de ses fournisseurs permettant ainsi de limiter les risques et les enjeux sociétaux et environnementaux.

La Société a adopté un code écrit de bonne conduite professionnelle. Il est possible de se procurer ce code auprès de la Société en en faisant la demande. Le Comité d'audit et de gouvernance interne, par l'entremise du directeur général, s'assure du respect du Code de bonne conduite professionnelle. Conformément aux dispositions du code de conduite des sociétés et de la loi sur les sociétés applicable à cet égard, les administrateurs veillent à ce que tout administrateur qui a un intérêt important dans les propositions de transaction impliquant la Société dévoile cet intérêt avant l'examen de la question par les administrateurs et à ce qu'il s'abstienne de voter à cet égard, s'il y a lieu.

Le rapport sur la santé, la sécurité et le développement durable publié par IAMGOLD, fournit également des renseignements additionnels relatifs à la mine Rosebel. IAMGOLD dispose d'une stratégie et d'une politique en matière de droits de la personne à l'échelle mondiale. Des évaluations de risques ont été menées en 2012 sur la mine Rosebel qui est devenue le premier site international de l'histoire des communications des performances selon le programme « Vers le développement minier durable » de l'Association minière du Canada à atteindre un niveau AAA pour son engagement communautaire et ses pratiques de développement.

DESCRIPTION DE L'ÉVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE SUR LES DOUZE PROCHAINS MOIS

Pour 2014, il est estimé que la redevance Rosebel pourrait fournir une capacité d'autofinancement à la Société avant impôts d'environ 25,8 millions d'euros à 27,3 millions d'euros en prenant un prix d'or de \$1.300 par once et un taux de change de 1 euro = \$1.3. Comme précisé ci-dessus sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet www.sedar.com., IAMGOLD a estimé une production d'or en 2013 de 347.000 à 368.000 onces. La capacité d'autofinancement de la Société sera principalement affectée par le montant de l'impôt, du fait qu'il n'y a plus de déficit reportable pouvant s'imputer sur les résultats futurs. La Société estime que sa capacité d'autofinancement sera suffisante pour financer ses besoins d'exploitation.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'établit de la manière suivante :

	€
Bénéfice net comptable	23.318.981
Auquel s'ajoute le montant du poste "Report à Nouveau"	2.878.506
Bénéfice distribuable	26.197.487

Le conseil d'administration du 9 mai 2014 arrêtera (i) le montant du dividende qui sera proposé pour les actions ayant droit aux dividendes, (ii) la date de versement dudit dividende ainsi que (iii) le montant qui sera affecté au poste "Report à nouveau".

La réserve légale est dotée en totalité.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate que le montant du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices s'est élevé à :

Exercice	Montant par action brut	Abattement fiscal par action *
2010	néant	néant
2011	0,29 euro	0,12 euro
2012	0,36 euro	0,14 euro

* Pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France.

Il est rappelé par ailleurs que l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2011 a mis en paiement au bénéfice de tous les actionnaires de la Société une prime d'émission d'un montant global de 29.373.336,67 euros, payé :

- le lundi 11 juillet 2011 à hauteur d'un montant de 17.499.009,08 euros, soit 0,28 euro par action,
- le solde soit un montant de 11.874.327,59 euros, soit 0,19 euro par action, le lundi 14 novembre 2011.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, de dépenses et charges du type de celles visées à l'alinéa 4 de l'article 39 de ce même code sous le nom de « Dépenses somptuaires ». De même, nous vous informons qu'il n'y pas eu d'amortissements excédentaires visés à ce même article.

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'il n'y a eu aucune nouvelle convention visée aux articles L. 225-38 et suivants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Par ailleurs, les conventions antérieurement conclues se sont continuées. Il vous sera soumis le rapport spécial des commissaires aux comptes sur lesdites conventions.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

NEANT

DETENTION DU CAPITAL PAR LES SALARIES AU 31 DECEMBRE 2013

NEANT

DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2013, la Société détenait 5.180 actions de ses propres actions.

En 2013, EURO a mis en place un programme de rachat de ses propres actions. Ce programme a été soumis à l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2013, qui l'a approuvé. L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peuvent être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par négociation de blocs de titres (sans plafond) jusqu'au 24 décembre 2014.

En 2013, EURO a racheté 5.180 de ses propres actions au prix unitaire moyen de 2,36 euros, pour un montant total de 20.482 euros (y compris les commissions et les honoraires juridiques); ce montant a été comptabilisé en autres immobilisations financières, ces actions n'étant pas annulées au 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration, conformément à l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2013, par décision du 21 février 2014, a décidé l'annulation des 5.180 actions auto-détenues et a décidé corrélativement la réduction du capital d'un montant nominal de 51,80 euros. La différence entre le montant nominal de la réduction de capital et le montant pour lesquelles les actions figurent dans les comptes est portée au compte prime d'émission.

MANDAT DES ADMINISTRATEURS

A la date des présentes, le conseil d'administration d'EURO compte six administrateurs :

Nom et lieu de résidence et fonctions au sein de la Société	Occupation principale actuelle et au cours des cinq dernières années	Fonctions au sein de la Société	Actions détenues ou contrôlées directement ou indirectement
Ian L. Boxall ⁽²⁾ George Town, Iles Caïman Administrateur depuis le 15 avril 2005	Avocat, Associé senior, Boxalls, (cabinet d'avocats dans les Iles Caïman) jusqu'à sa retraite en 2002	Administrateur depuis le 15 avril 2005 ⁽³⁾	0
Benjamin Little ⁽⁴⁾ Toronto, Ontario, Canada Administrateur et Directeur-Général depuis 2013	Senior Vice-President, Corporate Affairs d'IAMGOLD Corporation depuis août 2009; auparavant, Director of Government and International Affairs chez Barrick Gold Corporation	Administrateur et Directeur Général depuis 2013 ⁽³⁾	0
Phillip Marks Toronto, Ontario, Canada Administrateur depuis le 26 juin 2012	Senior Vice President, Corporate Affaires, d'IAMGOLD depuis 2011; auparavant Senior Legal Counsel, IAMGOLD.	Administrateur depuis le 26 juin 2012 ⁽³⁾	0
Paul B. Olmsted Mississauga, Ontario, Canada Administrateur depuis le 14 janvier 2009	Senior Vice-President Corporate Development d'IAMGOLD	Administrateur depuis le 14 janvier 2009 ⁽³⁾	0

<p>Ian Smith ^{(1) (2)} Vancouver, British Columbia, Canada Administrateur depuis le 14 mars 2008</p>	<p>Chief Executive Officer et Director de Yellowhead Mining Inc. de juin 2010 à octobre 2012; Président de Santa Fe Metals Corp. depuis Septembre 2013; auparavant, President et Chief Executive Officer depuis février 2007, Administrateur de Max Resources Corp. Depuis février 2012, Président de Andreas Limited depuis 1998 et de Andreas Consulting Ltd. depuis 2007 (mining consulting companies).</p>	<p>Administrateur depuis le 14 mars 2008 ⁽³⁾</p>	<p>0</p>
<p>David H. Watkins⁽¹⁾⁽²⁾ Vancouver, British Columbia, Canada Administrateur depuis le 6 octobre 2006</p>	<p>Président de Atna Resources, Ltd (société d'exploration minière) depuis 2009 ; auparavant, President et Chief Executive Officer, Atna Resources Ltd.</p>	<p>Administrateur depuis le 6 octobre 2006⁽³⁾</p>	<p>0</p>

(1) Membre du Comité des Rémunérations.

(2) Membre du Comité d'Audit et de Régie Interne.

(3) La durée du mandat des administrateurs est de un an, renouvelable lors de l'AGOA d'approbation des comptes.

(4) Nommé à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2013.

Le mandat de l'ensemble des administrateurs arrive à échéance lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Il vous est demandé de bien vouloir renouveler le mandat de MM Phillip Marks, Paul B. Olmsted, Ian L. Boxall, David H. Watkins, Ian Smith et Benjamin Little pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il est proposé la nomination des administrateurs suivants pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Gitajn, Elizabeth, 248 Strathmore Blvd., Toronto, Ontario, Canada, Contrôleur, IAMGOLD Corporation
- Banducci, Carol T. 604 Gladwyne Court, Mississauga, Ontario, Canada, Première vice-présidente et chef de la direction financière, IAMGOLD Corporation

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS, EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE

EURO est exposé à différents types de risques financiers :

1. Le risque de marché (principalement le risque de change et de variation du cours de l'or) ;
2. Le risque de crédit ;
3. Le risque de liquidité et ;
4. Recours à des estimations.

Le programme de gestion des risques d'EURO suit la volatilité des marchés financiers et cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière d'EURO.

1. RISQUE DE MARCHE

1.1) Risque de variation du cours de l'or

Variation des redevances

EURO est exposée au risque de variation du cours de l'or. Les produits des redevances Rosebel sont calculés sur la base de la moyenne du cours trimestriel de l'or (« London PM gold price ») pour chaque trimestre civil. En 2013, la production afférente aux redevances Rosebel s'est élevée à 354.000 onces et devrait s'établir entre 347.000 et 368.000 onces en 2014. L'incidence des variations des cours moyens sur les revenus annuels d'EURO sur la base d'une production estimée à 358.000 onces, serait d'environ 3,5 millions USD pour chaque variation de 100 USD par once d'or.

1.2) Risque de change

Au niveau de ces comptes sociaux établis selon les normes françaises, EURO est exposée à un risque de change découlant de différentes expositions en devises, principalement par rapport au dollar américain. EURO facture ses redevances sur la mine Rosebel en dollar et gère sa trésorerie principalement en dollars américains.

Il convient de préciser que l'exposition au risque de change n'est pas la même dans les comptes établis selon les normes IFRS pour les seuls besoins de la réglementation Canadienne, puisqu'en IFRS la monnaie de fonctionnement est le dollar américain.

2. RISQUE DE CREDIT

EURO est soumise à un risque de concentration de crédit, quasiment 100 % de ses revenus résultant d'une seule source, à savoir les redevances Rosebel. Ces redevances sont versées par la société IAMGOLD, qui exploite la mine Rosebel. La direction considère que compte tenu de la situation financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de perte est faible.

3. RISQUE DE LIQUIDITE

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. À cet égard, EURO estime que son résultat opérationnel courant suffit pour couvrir ses dépenses. Depuis octobre 2009, la Société investit sa trésorerie excédentaire afin de maximiser ses profits tout en limitant les risques potentiels. EURO dispose de principes spécifiques qui sont suivis selon sa politique d'investissement à court terme. Chaque trimestre, EURO revoit les stratégies d'investissement de la trésorerie afin de s'assurer que les notations des institutions financières restent excellentes et qu'il n'existe pas de meilleures opportunités d'investissement. L'objectif est d'assurer un rendement raisonnable aux actionnaires et de protéger les actifs de la Société.

4. RECOURS A DES ESTIMATIONS

Lors de l'établissement des états financiers, la direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et passifs, des produits et charges et des passifs éventuels à la date de clôture. La direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures d'EURO tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des immobilisations incorporelles et les titres immobilisés.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE (SITUATION D'ENDETTEMENT)

Situation d'endettement	31.12.2013 €	31.12.2012 €
Total des dettes	219.638	2.197.940
Capitaux propres	27.063.475	26.243.221
Ratio (Dettes / CP)	0,81%	8,38%
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	29.311.518	41.455.474
Ratio (Dettes / CA)	0,75%	5,30%
Actif circulant	13.671.392	21.725.511
Ratio (Dettes / AC)	1,61%	10,12%

(1) Compte tenu de l'activité de la Société, il convient de prendre en compte le Chiffre d'affaires net ainsi que les "Autres Produits" correspondant aux redevances.

TABLEAU DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société par date d'échéance :

Dettes fournisseurs			
Exercices clos le	Factures non échues	Factures à 30 jours	Factures à 60 jours et plus
31 décembre 2012	13.176 €	Néant	Néant
31 décembre 2013	14.841 €	Néant	Néant

*
* *

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, vous aurez notamment à approuver les comptes annuels, à vous prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé, sur la distribution éventuelle d'un dividende, donner quitus à votre Conseil d'Administration, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes et à renouveler l'ensemble des administrateurs de la Société.

Nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Fait le 21 février 2014

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES :

Ce tableau est annexé au présent rapport de gestion.

	2013	2012	2011	2010	2009
I. Capital en fin d'exercice					
-Capital social (€)	624.965	624.965	624.965	624.965	624.965
-Nombre d'actions existantes	62.496.461	62.496.461	62.496.461	62.496.461	62.496.461
-Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice d'options de souscription	-	-	-	-	-
II. Opérations et résultat de l'exercice (€)					
-Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	65 133	121 677
-Résultat avant impôts, amortissements et provisions	33.837.161	40.234.660	34.574.421	14 870 479	16.696.120
-Impôt sur les sociétés	13.328.857	14.147.429	11.697.587	5.992.876	958.748
-Résultat après impôts, amortissements et provisions	23.318.981	25.346.031	22.265.976	18.849.131	15.683.598
-Résultat distribué		22.498.725	18.123.973	29.373.337 ⁽¹⁾	17.499.009 ⁽¹⁾
III. Résultat par action (€action)					
-Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	0,3282	0,4174	0,3661	0,1420	0,2518
-Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,3731	0,4056	0,3563	0,3016	0,2510
-Dividendes attribués à chaque action		0,3600	0,2900	0,4700 ⁽¹⁾	0,2800 ⁽¹⁾
IV. Personnel					
-Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
-Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux au cours de l'exercice	-	-	-	-	-

(1) Il s'agit d'une distribution de prime d'émission non imposable.



**Comptes sociaux
(Normes françaises)**

**Exercice clos le
31 décembre 2013**

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Comptes annuels



Sommaire

1. Comptes annuels	19
Bilan actif	21
Bilan passif	22
Compte de résultat	23
Compte de résultat (suite)	24
Annexe	25
<i>Règles et méthodes comptables</i>	26
<i>Faits caractéristiques</i>	28
<i>Notes sur le bilan</i>	29
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	37
<i>Autres informations</i>	38
<i>Identité des sociétés mères consolidant les comptes</i>	39

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2013	Net 31/12/2012
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				523 268
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	15 340 634	5 699 662	9 640 972	5 990 955
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	5 066	5 066		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	4 246 118	295 850	3 950 268	205 405
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 482		20 482	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	19 612 299	6 000 577	13 611 722	6 719 628
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	5 208 885		5 208 885	11 130 979
Autres créances	436 308		436 308	593 554
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	430 610		430 610	1 206 085
Disponibilités	7 595 588		7 595 588	8 794 893
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 671 392		13 671 392	21 725 511
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	33 283 691	6 000 577	27 283 113	28 445 139
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			20 482	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				568 440

Bilan passif

	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES		
Capital	624 965	624 965
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	178 527	178 527
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	62 496	62 496
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 878 506	31 201
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	23 318 981	25 346 031
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	27 063 475	26 243 221
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	19 745	24 417
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 200	147 629
Dettes fiscales et sociales	64 867	2 013 529
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 826	12 365
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	219 638	2 197 940
Ecarts de conversion passif		3 978
TOTAL GENERAL	27 283 113	28 445 139
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	219 638	2 197 940
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2013	31/12/2012
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			29 311 518	41 455 474
Total produits d'exploitation (I)			29 311 518	41 455 474
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			840 285	754 263
Impôts, taxes et versements assimilés			481 565	645 218
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			544 633	619 065
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			73 221	75 646
Total charges d'exploitation (II)			1 939 704	2 094 192
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			27 371 814	39 361 282
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			31 601	27 261
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			58 802	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			90 403	27 261
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			173 715	122 135
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change			677 711	14 707
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			851 426	136 842
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-761 024	-109 581
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			26 610 791	39 251 701

Compte de résultat (suite)

	31/12/2013	31/12/2012
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		241 759
Sur opérations en capital	11 126 140	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	3 529 024	
Total produits exceptionnels (VII)	14 655 164	241 759
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 364	
Sur opérations en capital	4 616 753	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	4 618 117	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	10 037 047	241 759
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	13 328 857	14 147 429
Total des produits (I+III+V+VII)	44 057 085	41 724 493
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	20 738 104	16 378 462
BENEFICE OU PERTE	23 318 981	25 346 031
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la Société : EURO RESSOURCES S.A. (ci-après "EURO" ou la "Société").

Annexe au bilan avant répartition de la période clos le 31 décembre 2013, dont le total est de 27.283.113 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 23.318.981 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros (€).

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant une méthode d'amortissement sur une durée d'utilité fonction de ses caractéristiques propres.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

Concessions, brevets et licences :

Droits à redevances Rosebel :

Ces droits correspondent, au 31 décembre 2013, aux droits à redevances relatifs à la mine Rosebel pour une valeur brute de 11.145.984 € et une valeur nette de 5.446.322 €.

Ces droits sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déterminé en fonction du niveau de production attendu de la mine et sont amortis en fonction de sa durée d'exploitation réelle.

La dotation aux amortissements de ces droits est égale au produit des quantités extraites de l'année par la valeur comptable des droits au 1^{er} janvier, divisé par les quantités restantes à extraire à cette même date.

Conformément au plan comptable général, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

Droits à redevances Paul Isnard :

D'une valeur brute et nette de 4.194.650 €, ces droits correspondent, en application de la convention d'option signée avec COLUMBUS, au droit à redevance Paul Isnard tel qu'estimé par la Société.

Des précisions sont apportées sur les modalités d'exercice de la convention et sur l'évaluation de la redevance dans les faits caractéristiques de la présente annexe.

Cet actif sera amorti à hauteur des quantités extraites de l'année et rapportées à 5 millions d'onces d'or correspondant au plafond des droits à redevance.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par la Société dans le cadre du financement d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'immobilisation :

- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, ainsi que les frais accessoires.

Dépréciation des actifs immobilisés

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur qui ramène la valeur d'une immobilisation à un montant inférieur à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires et les valeurs mobilières de placement. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Changement de méthodes

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables au cours de l'exercice.

Eléments relatifs aux transactions entre parties liées

Les transactions intervenues au cours de la période entre les parties liées au sens de l'article R123-199-1 du Code de commerce qui entrent dans le champ d'application de l'article R 123-198, 11° du même code sont les suivantes:

La charge de la période relative à l'application du contrat de prestation de services et de gestion signé le 1^{er} février 2009 avec la société Iamgold Corporation ("IAMGOLD"), s'est élevée pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 à 219.893 €.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Charge d'impôt liée à la distribution de dividendes

En février 2013 le Conseil d'administration a décidé de proposer un dividende d'un montant maximum de 24.999.000 € (0,40 € par action), sous réserve que la Société dispose d'une trésorerie suffisante le mardi 6 août 2013, les actionnaires ont approuvé une telle proposition et ont donné tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'ajuster, si nécessaire, ce montant maximum en fonction des besoins opérationnels de la Société. Le 25 juin 2013, sur la base de la résolution adoptée par les actionnaires, de la situation de la Société et des besoins opérationnels de la Société, le Conseil d'administration a fixé le montant du dividende à 22.498.725,96 € (0,36 € par action). Ce dividende de 0,36 € par action a été mis en paiement le 6 août 2013.

La charge d'impôt sur les sociétés intègre la taxe additionnelle de 3% (674.961 €) appliquée au montant des dividendes qui ont été distribués au cours de l'exercice 2013.

Exercice de la convention d'option signée avec COLUMBUS

Le 5 décembre 2011, EURO a signé un contrat d'option avec COLUMBUS Gold Corp. (« COLUMBUS ») permettant la restructuration de la redevance sur les concessions Paul Isnard (« l'Option »).

Le 7 novembre 2013, COLUMBUS a exercé son droit en vertu de l'Option existante. Les contreparties suivantes reçues de COLUMBUS ont été comptabilisées en produits exceptionnels pour un montant total de 11.126.140 € :

- 4,2 millions \$ CA en espèces, soit 3.012.912 €
- 18.208.328 actions de COLUMBUS au prix de 0,30 \$ CA par action, soit une valeur de 3.918.578 €
- Une redevance sur la production nette d'affinage (NSR) provenant des concessions Paul Isnard d'une juste valeur estimée à 5,6 millions \$US (4.194.650 €). Cette redevance NSR couvre les huit concessions minières Paul Isnard en Guyane française ainsi qu'une zone d'intérêt autour de celles-ci. Cette redevance s'élève à 1,8% sur les deux premiers millions d'onces d'or et à 0,9% sur les trois millions d'onces d'or suivantes. La juste valeur de cette redevance a été déterminée par la Société en se basant sur une transaction comparable conclue en mai 2013 aux termes de laquelle COLUMBUS a vendu à une autre société une redevance NSR de 1% sur la même concession pour 5,0 millions \$US. Cette redevance est comptabilisée en immobilisations incorporelles.

En contrepartie, le complément de prix relatif à la cession de Société de Travaux Publics et Mines Aurifères en Guyane (« Sotrapmag »), correspondant à une redevance sur la production d'or provenant des concessions Paul Isnard tel que défini dans le *Royalty Agreement* lors de la cession des titres de participation de Sotrapmag à Auplata le 22 octobre 2010, comptabilisé en créance d'exploitation, a été sorti de l'actif, générant une charge exceptionnelle de 564.461 €.

Par ailleurs, la Société était titulaire d'un permis de recherches de Mines n°75-99 (« PER de Paul Isnard ») en Guyane, et avait fait une demande en date du 29 novembre 2010 de l'octroi au bénéfice direct de Sotrapmag d'un permis d'exploitation (« PEX de Paul Isnard »). A la suite de son désistement remis le 29 novembre 2013 aux Ministères concernés, la Société a également sorti de l'actif le PER de Paul Isnard générant une charge exceptionnelle de 523.268 € (frais d'exploitation minière engagés sur le PER de Paul Isnard au cours de la période 1994-2001 d'une valeur brute de 4.052.292 € et dépréciés depuis 1999 à hauteur de 3.529.024 €).

L'impact net sur le résultat de ces deux transactions s'élève à 10.038.411 €, avant l'impact de l'impôt sur les sociétés.

Actions propres :

Au cours du quatrième trimestre 2013 le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 25 juin 2013 de procéder au rachat d'actions propres.

Au 31 décembre 2013, EURO est détenteur de 5.180 actions propres pour un montant de 20.482 €.

Ces titres sont détenus dans le but de réduire le capital social de la Société.

Lorsque la décision d'annuler ces actions propres sera prise par le Conseil d'administration, les capitaux propres de la Société seront réduits :

- d'une part à hauteur de la valeur nominale (0,01 €) des actions propres ainsi détenues (51,80 €) par réduction du capital social
- d'autre part à hauteur de la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale des actions (20.430,20 €), par réduction du compte prime d'émission.

Sur la base du cours moyen du mois de décembre 2013, les 5.180 actions d'autocontrôle détenues par Euro Ressources ont une valeur au 31 décembre 2013 de 12.185 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	4 052 292		4 052 292	
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 145 984	4 194 650		15 340 634
Immobilisations incorporelles	15 198 276	4 194 650	4 052 292	15 340 634
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 066			5 066
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 066			5 066
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	327 540	3 918 578		4 246 118
- Prêts et autres immobilisations financières		20 482		20 482
Immobilisations financières	327 540	3 939 060		4 266 599
ACTIF IMMOBILISE	15 530 881	8 133 710	4 052 292	19 612 299

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 155 029	544 633		5 699 662
Immobilisations incorporelles	5 155 029	544 633		5 699 662
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 066			5 066
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 066			5 066
ACTIF IMMOBILISE	5 160 094	544 633		5 704 727

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 665 675 Euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20 482	20 482	
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 208 885	5 208 885	
Autres	436 308	436 308	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	5 665 675	5 665 675	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	97 000
Total	97 000

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	62 496 461	0,01
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	62 496 461	0,01

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 219 638 Euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 200	123 200		
Dettes fiscales et sociales	64 867	64 867		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	31 571	31 571		
Produits constatés d'avance				
Total	219 638	219 638		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS-FNP	108 359
PROV ORGANIC	56 488
ETAT TAXES A PAYER	5 070
Total	169 917

Notes sur le bilan

Autres informations

Éléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		4 246 118
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations		4 246 118
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	5 063 231	
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créances	5 063 231	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	19 745	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total Dettes	19 745	

Notes sur le compte de résultat

Remuneration des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 93 821 Euros

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
1/ Redevance sur les propriétés YAOU DORLIN	
Autres engagements reçus	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

1/ Dans le cadre de la cession de la filiale SMYD en 2004 à AUPLATA, cette dernière s'engage à payer une redevance de 1% des revenus bruts sur les propriétés YAOU DORLIN dès lors que la production cumulée sera égale ou supérieure à 2,1 M€. Les redevances comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent à 19.573 €.

Identite des societes meres consolidant les comptes

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Dénomination sociale	Ayant son siège social à
IAMGOLD CORPORATION	401 Bay Street, Suite 3200, PO Box153 Toronto, Ontario, Canada M5H 2Y4



ÉTATS FINANCIERS (Normes IFRS)
Rapport aux actionnaires
Exercice clos le 31 décembre 2013

EURO RESSOURCES S.A.

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS – 2013

Sommaire

I.	Bilan	42
II.	Compte de résultat	43
III.	État du résultat global	44
IV.	Tableau des flux de trésorerie	45
V.	Tableau de variation des capitaux propres	46
VI.	Notes aux états financiers	47 - 61

I. Bilan (en milliers d'euros)

	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actifs non courants		13 383 €	6 441 €
Immobilisations incorporelles	5	9 478	6 235
Actifs financiers disponibles à la vente	6	3 905	206
Actifs courants		13 670	22 296
Créances clients	7	5 208	11 131
Autres actifs courants	7	27	27
Créance d'impôt sur le résultat	7	409	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	8 026	10 001
Actifs détenus en vue de la vente	4	-	1 137
Total des actifs		27 053 €	28 737 €
Capitaux propres		26 750 €	26 433 €
Capital social	9.1	625	625
Primes d'émission	9.1	84	104
Autres réserves		2 249	613
Résultat net de l'exercice		23 792	25 091
Passifs non courants		83	109
Impôts différés	11.3	83	109
Passifs courants		220	2 195
Dettes fournisseurs	10	123	147
Autres passifs courants	10	97	109
Impôt sur le résultat à payer	10	-	1 939
Total des passifs et des capitaux propres		27 053 €	28 737 €

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités établis selon les normes IFRS.

II. Compte de résultat

(en milliers d'euros, sauf pour les montants par action)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2013	2012
Produits des activités ordinaires	12	29 312 €	41 455 €
Charges opérationnelles	13	(1 016)	(900)
Dotations aux amortissements	5	(569)	(666)
Autres produits	14	10 015	239
Résultat opérationnel		37 742	40 128
Produits des placements		31	28
Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente	6	(211)	-
Pertes de change nettes	15	(76)	(303)
Perte financière nette		(256)	(275)
Résultat avant impôt sur le résultat		37 486	39 853
Charge d'impôt sur le résultat	11.1	(13 694)	(14 762)
Résultat net		23 792 €	25 091 €
Résultat par action (€/action)	9.2		
de base		0,381 €	0,401 €
dilué		0,381 €	0,401 €

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités établis selon les normes IFRS.

III. État du résultat global (en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2013	2012
Résultat net		23 792 €	25 091 €
Éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat			
Autres éléments du résultat global			
Variation nette latente de la juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente, après impôts	6	(56)	(95)
Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente, après impôts	6	138	-
		82	(95)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat			
Écarts de conversion		(1 038)	134
Autres éléments du résultat global (perte)		(956)	39
Total du résultat global		22 836 €	25 130 €

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités établis selon les normes IFRS.

IV. Tableau des flux de trésorerie
(en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2013	2012
Activités opérationnelles			
Résultat net		23 792 €	25 091 €
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie :			
Dotation aux amortissements		569	666
Autres produits		(10 015)	(200)
Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente		211	-
Charge d'impôt sur le résultat		13 694	14 762
Marge brute d'autofinancement avant variation nette du fonds de roulement lié aux activités opérationnelles et impôts payés		28 251	40 319
Variation des créances clients et des autres actifs courants		5 648	353
Variation des dettes fournisseurs et des autres passifs courants		(27)	(41)
Variation nette du fonds de roulement lié aux activités opérationnelles		5 621	312
Impôts payés		(16 057)	(18 595)
Trésorerie nette générée par les activités opérationnelles		17 815	22 036
Activités d'investissement			
Exercice de l'Option	4	3 013	-
Trésorerie nette générée par les activités d'investissement		3 013	-
Activités de financement			
Dividendes versés	9.3	(22 499)	(18 124)
Rachat d'actions	9.1	(20)	-
Trésorerie nette absorbée par les activités de financement		(22 519)	(18 124)
Impact latent des variations de cours de devises sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(284)	505
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1 975)	4 417
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		10 001	5 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		8 026 €	10 001 €

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités établis selon les normes IFRS.

V. Tableau de variation des capitaux propres
(en milliers d'euros)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve de juste valeur d'éléments disponibles à la vente	Écarts de conversion	Résultats non distribués	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2012	625 €	104 €	19 €	2 757 €	15 922 €	- €	19 427 €
Dividende 2012 (note 9.3)	-	-	-	-	(18 124)	-	(18 124)
Total du résultat global 2012	-	-	(95)	134	-	25 091	25 130
Solde au 31 décembre 2012 avant affectation du résultat	625	104	(76)	2 891	(2 202)	25 091	26 433
Affectation du résultat 2012	-	-	-	-	25 091	(25 091)	-
Solde au 31 décembre 2012 après affectation du résultat	625	104	(76)	2 891	22 889	-	26 433
Dividende 2013 (note 9.3)	-	-	-	-	(22 499)	-	(22 499)
Rachat d'actions (note 9.1)	-	(20)	-	-	-	-	(20)
Total du résultat global 2013	-	-	82	(1 038)	-	23 792	22 836
Solde au 31 décembre 2013	625 €	84 €	6 €	1 853 €	390 €	23 792 €	26 750 €

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités établis selon les normes IFRS.

VI. Notes aux états financiers

(Sauf indication contraire, les montants dans les notes sont en euros et ceux dans les tableaux en milliers d'euros.)

1) Informations générales

1.1) EURO Ressources S.A.

Ces états financiers audités d'EURO Ressources (« EURO » ou la « Société ») sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») afin de se conformer aux obligations canadiennes. En France, seules les règles françaises sont applicables pour l'établissement de comptes individuels de sociétés cotées.

EURO est une société anonyme domiciliée en France métropolitaine dont le siège social est situé à Paris.

Ces états financiers ont été arrêtés le 21 février 2014 par le conseil d'administration.

À l'issue d'une restructuration interne en 2012, IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») a transféré toutes ses actions d'EURO à sa filiale entièrement détenue, IAMGOLD France S.A.S., qui détenait environ 86 % de toutes les actions en circulation d'EURO au 31 décembre 2013 (86 % au 31 décembre 2012).

1.2) Description des activités

EURO détient une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel ») qui est détenue et exploitée par IAMGOLD. EURO reçoit des paiements trimestriels versés par IAMGOLD au titre de cette redevance.

2) Principales méthodes comptables et présentation

2.1) Normes

Les états financiers d'EURO sont établis conformément aux IFRS telles qu'approuvées par l'International Accounting Standard Board (« IASB »).

Les états financiers pour la période close le 31 décembre 2013 ont été établis selon la convention du coût historique, exception faite des actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur.

2.1.1) Révisions, interprétations et amendements aux normes publiées entrant en vigueur en 2013

Ces états financiers ont été établis selon des principes comptables et méthodes de calcul identiques à ceux adoptés pour les états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, sauf pour les nouvelles normes, amendements aux normes comptables et interprétations entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2013, qui ont été appliqués lors de l'établissement de ces états financiers. La Société a évalué l'impact sur ses états financiers des changements produits par l'adoption de ces nouvelles normes. Ces nouvelles normes sont résumées ci-après :

IAS 1, Présentation des états financiers, impose aux entités de regrouper les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global en fonction de la possibilité de les reclasser ultérieurement dans le compte de résultat (ajustements de reclassement). La Société a ajouté cette information dans l'état du résultat global.

IFRS 10, États financiers consolidés, IFRS 11, Partenariats et IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, n'ont pas eu d'impact pour EURO, qui n'a ni filiale, ni partenariat, ni entreprise associée.

IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, remplace les règles d'évaluation de la juste valeur contenues dans les normes IFRS individuelles par une source unique de règles pour l'évaluation de la juste valeur ; IFRS 13 définit également la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La hiérarchie des justes valeurs classe selon trois niveaux les données des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données de niveau 1), et au niveau le plus bas les données non observables (données de niveau 3).

- Les données de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marchés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- Les données de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

L'adoption d'IFRS 13 au 1^{er} janvier 2013 n'a pas eu d'impact sur les états financiers de la Société. La Société présente les informations requises par IFRS 13, qui aident les utilisateurs de ses états financiers à apprécier pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur dans le bilan de façon récurrente ou ponctuelle après leur comptabilisation initiale, les techniques d'évaluation et les données utilisées pour établir les valeurs.

2.1.2) Méthodes comptables futures

Les nouvelles méthodes comptables ci-après, qui n'étaient pas entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, n'ont pas été adoptées lors de l'établissement de ces états financiers. La Société évaluera l'impact sur ses états financiers des changements produits par l'adoption de ces nouvelles normes. Ces nouvelles normes sont résumées ci-après :

L'IASB a publié IFRS 9, Instruments financiers, qui remplace IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, et certaines exigences d'IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir. L'IASB n'a pas encore fixé la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9, les développements relatifs à la dépréciation et au classement et à l'évaluation étant encore en cours. L'objectif d'IFRS 9 est d'établir des principes pour la présentation d'informations financières sur les actifs financiers et les passifs financiers utiles et pertinentes pour les utilisateurs d'états financiers cherchant à évaluer les montants, le calendrier et les incertitudes liés aux flux de trésorerie futurs d'une entité.

L'IASB a publié des amendements à IAS 32, Instruments financiers : présentation, qui entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Ces amendements clarifient certains aspects de la compensation des actifs et passifs financiers.

Il n'est pas prévu que d'autres normes, interprétations et amendements aient un impact significatif pour EURO.

2.2) Recours à des estimations

Lors de l'établissement des états financiers conformes aux normes IFRS, la direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et passifs, des produits et charges et des passifs éventuels à la date de clôture. La direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures d'EURO tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des immobilisations incorporelles, des participations disponibles à la vente et des actifs non courants.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2.3) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers de la Société sont présentés en euros (€ ou EUR).

La monnaie fonctionnelle d'EURO est le dollar américain (USD). Elle se détermine en fonction de l'environnement économique dans lequel évolue la Société. Le dollar américain est la devise dans laquelle sont libellées les principales transactions de la Société, comme les redevances et la trésorerie y afférente. Certaines informations supplémentaires sont présentées en dollar américain et en dollar canadien (CAD) dans ces états financiers.

Règles de comptabilisation en monnaie fonctionnelle

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées pour un montant correspondant à leur contre-valeur dans la monnaie fonctionnelle, calculée au cours du jour de la transaction. Les profits/pertes de change découlent de la réévaluation de comptes bancaires et autres comptes du bilan importants libellés en euros, ainsi que de la réévaluation et du paiement des dividendes et de l'impôt sur le résultat.

Règles d'évaluation

Les états financiers en dollars américains sont convertis en euros comme suit :

- Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture de chacun des bilans ;
- Les produits et les charges de chaque transaction significative sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de la transaction concernée ; sinon, le cours moyen de la période est utilisé ;
- Les transactions sur capitaux propres sont converties sur la base du cours de change à la date de la transaction ;
- Les ajustements de change résultant de la conversion des états financiers dans la monnaie de présentation sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « écarts de conversion ».

2.4) Information sectorielle

La présentation des secteurs opérationnels est conforme à l'information financière interne fournie au décideur opérationnel. Le décideur opérationnel, responsable de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, est le Directeur général, qui prend les décisions stratégiques.

Le décideur opérationnel considère l'activité sous l'angle des produits. Un seul secteur a été identifié, à savoir les produits des redevances de mine d'or.

Concernant les informations sur les secteurs géographiques, un seul secteur a été identifié, à savoir le Canada. Les redevances Rosebel proviennent du Canada et représentent près de 100 % des produits opérationnels.

2.5) Immobilisations incorporelles

Frais de prospection et d'évaluation

Les frais de prospection et d'évaluation comprennent l'ensemble des frais d'exploration minière.

Autres immobilisations incorporelles

D'autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées :

- s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ; et
- si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, des provisions pour dépréciation. Les autres immobilisations incorporelles de la Société comprennent :

- le droit à redevance sur la mine Rosebel,
- le droit à redevance sur les concessions Paul Isnard. En 2011, ce droit a été classé dans les actifs détenus en vue de la vente et a été sorti de l'actif en 2013 (note 4), et

- la nouvelle redevance sur la production nette d'affinage relative aux concessions Paul Isnard (note 4).

La dotation aux amortissements est calculée sur la base d'une unité de production en appliquant à la valeur comptable des droits au 1^{er} janvier le ratio de la quantité de métal extrait durant l'année rapportée à la quantité résiduelle estimée de métal à extraire. Conformément aux normes IFRS, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

2.6) Actifs financiers disponibles à la vente

Les investissements en titres négociables de la Société sont désignés comme des actifs financiers disponibles à la vente. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des instruments financiers non dérivés qui sont soit classés dans cette catégorie, soit qui ne sont pas classés dans les autres catégories (actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou prêts et créances). Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si l'investissement arrive à échéance ou si la direction compte le céder dans les douze mois suivant la fin de la période de présentation de l'information financière.

À l'origine, ils sont comptabilisés à la juste valeur à la date de la transaction. La juste valeur des titres négociables disponibles à la vente inclus dans le niveau 1 est déterminée selon une approche fondée sur le marché. Le cours de clôture est un prix coté sur le marché qui est le principal marché actif du titre concerné. Les variations de leur juste valeur et l'impact fiscal correspondant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les investissements soient cédés ou qu'il existe des indices objectifs de perte de valeur.

Lorsque les titres négociables sont vendus ou dépréciés, les ajustements de juste valeur cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat comme des profits ou pertes sur cession d'actifs financiers ou dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente.

2.7) Dépréciation d'actifs

2.7.1) Actifs financiers

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices objectifs de perte de valeur. Un actif financier est considéré comme étant déprécié si des indices objectifs (pouvant être estimés de manière fiable) révèlent qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés découlant de cet actif.

Une perte de valeur liée à des titres négociables est calculée sur la base de la juste valeur de ces titres. Si la juste valeur d'un titre négociable baisse en deçà de sa valeur comptable, la Société effectue des évaluations qualitatives et quantitatives afin de déterminer si la perte de valeur est significative ou durable. Si une perte latente sur un actif financier disponible à la vente comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est jugée significative ou durable, toute perte cumulée comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est reclassée comme une dépréciation dans le compte de résultat.

Une fois un actif financier déprécié, toutes les pertes postérieures, calculées comme étant la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée des pertes de valeur précédemment comptabilisées, sont comptabilisées au compte de résultat. Si la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente précédemment déprécié est récupérée ultérieurement, le profit latent est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur précédemment comptabilisées ne sont pas reprises.

2.7.2) Immobilisations incorporelles

Des tests sont effectués dès qu'il existe un indice de perte de valeur pour les actifs à durée d'utilité déterminée.

Si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée.

Une perte de valeur comptabilisée durant une période précédente est testée pour une éventuelle reprise lorsque des événements ou des circonstances indiquent que la perte de valeur peut être reprise. S'il a été déterminé que la perte de valeur peut être reprise, la valeur comptable de l'actif est augmentée à sa valeur recouvrable à hauteur de la valeur comptable la plus élevée qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée durant les périodes précédentes. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée en résultat.

Le montant recouvrable est déterminé sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés de chaque immobilisation ; ils sont calculés en fonction de nombreuses hypothèses telles que les réserves prouvées et probables, les taux d'actualisation estimés et les cours de l'or. Les hypothèses et estimations faites par la direction des flux de trésorerie futurs sont soumises à des risques et des incertitudes, notamment en cas de volatilité élevée du marché, et peuvent échapper partiellement ou totalement au contrôle de la Société. En conséquence, on ne peut raisonnablement exclure que des changements dus aux évolutions de la conjoncture économique affectent le caractère recouvrable des immobilisations de la Société. Si les hypothèses utilisées par la Société pour effectuer des évaluations ne se concrétisent pas, ou si la juste valeur de ses immobilisations accuse une baisse, une dépréciation peut devoir être comptabilisée durant les périodes futures, ce qui réduirait le résultat de la Société.

2.8) Charge d'impôt exigible et d'impôt différé

La charge d'impôt de la période comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts sont comptabilisés au compte de résultat, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Le cas échéant, l'impôt est également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou selon le cas, directement dans les capitaux propres. EURO considère la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (« CVAE ») comme un impôt sur le résultat.

Les taux d'imposition et les lois fiscales utilisés pour calculer la charge d'impôt sont ceux promulgués ou quasiment promulgués à la date de clôture. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales concernant les situations pour lesquelles la réglementation fiscale en vigueur est sujette à interprétation.

Les actifs et passifs d'impôt exigible évalués pour la période en cours et les périodes précédentes correspondent aux montants qui devront, selon les anticipations, être payés à ou remboursés par l'administration fiscale.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs dans le bilan et leur valeur fiscale. Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de toutes les différences temporaires, sauf s'ils résultent de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles et le report en avant des crédits d'impôts et pertes fiscales non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles et ce report en avant de crédits d'impôt et pertes fiscales non utilisés pourront être imputés, sera disponible, à moins que les passifs d'impôt différé ne soient générés par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui ont été promulgués ou quasiment promulgués à la date de clôture et devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé.

2.9) Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produits opérationnels.

2.10) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement des liquidités, des placements sur le marché monétaire, des dépôts bancaires à vue et des autres placements, dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois.

2.11) Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et autres passifs courants sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale.

2.12) Produits des activités ordinaires

Les produits issus de la perception de redevances font partie intégrante des produits des activités ordinaires. Les redevances dépendent du volume de la production d'or et du cours de l'or tel que déterminé par le contrat de redevance correspondant conclu avec le propriétaire de la propriété. Ces redevances sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont acquises.

2.13) Autres produits

Les autres produits représentent les produits non récurrents d'activités différentes des activités habituelles.

2.14) Produits des placements

Les produits des placements incluent les produits d'intérêt sur les comptes bancaires et les comptes courants.

3) Gestion du risque financier

EURO est exposée à différents types de risques financiers :

- Le risque de marché (principalement le risque de change et de variation du cours de l'or et des titres négociables) ;
- Le risque de crédit ; et
- Le risque de liquidité.

Le programme de gestion des risques d'EURO suit la volatilité des marchés financiers et cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière d'EURO.

3.1) Risque de marché

3.1.1) Risque de variation du cours de l'or

Variation des redevances

EURO est exposée au risque de variation du cours de l'or. Les produits des redevances Rosebel sont calculés sur la base de la moyenne du cours trimestriel de l'or (« London PM gold price ») pour chaque trimestre civil. En 2013, la production afférente aux redevances Rosebel s'est élevée à 354 000 onces et devrait s'établir entre 347 000 et 368 000 onces en 2014. L'incidence des variations des cours moyens sur les revenus annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 358 000 onces, serait d'environ 3,5 millions USD pour chaque variation de 100 USD par once d'or.

3.1.2) Risque de change

EURO est exposée à un risque de change découlant de différentes expositions en devises, principalement par rapport à l'euro. Les produits sont majoritairement libellés en dollars américains, tandis que la charge d'impôt est libellée en euros et représente ainsi le risque de change le plus important.

(en milliers d'euros)	2013	USD	EUR	CAD	% exposé au risque de change
Produits des activités ordinaires	29 312 €	28 936 €	376 €	- €	1 %
Charges opérationnelles	1 016 €	477 €	481 €	58 €	53 %
Produits des placements	31 €	31 €	- €	- €	-
Charge d'impôt sur le résultat	13 694 €	- €	13 694 €	- €	100 %

3.2) Risque de crédit

EURO est soumise à un risque de concentration de crédit, quasiment 100 % de ses revenus résultant d'une seule source, à savoir les redevances Rosebel. Ces redevances sont versées par la société IAMGOLD, qui exploite la mine Rosebel. La direction considère que compte tenu de la situation financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de perte est minime.

3.3) Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. À cet égard, EURO estime que son résultat opérationnel courant suffit pour couvrir ses dépenses. La Société investit sa trésorerie excédentaire afin de maximiser ses profits tout en limitant les risques potentiels. EURO dispose de principes spécifiques qui sont suivis selon sa politique d'investissement à court terme. Chaque trimestre, EURO revoit les stratégies d'investissement de la trésorerie afin de s'assurer que les notations des institutions financières restent excellentes et qu'il n'existe pas de meilleures opportunités d'investissement. L'objectif est d'assurer un rendement raisonnable aux actionnaires et de protéger les actifs de la Société.

4) Exercice de l'Option

Le 5 décembre 2011, EURO a conclu un contrat d'option avec COLUMBUS Gold Corp. (« COLUMBUS ») permettant la restructuration de la redevance existante sur la production future d'or des concessions Paul Isnard (l'« Option »). Le 7 novembre 2013, COLUMBUS a exercé l'Option en contrepartie de trésorerie, d'actions de COLUMBUS et d'une redevance sur la production nette d'affinage (redevance qui couvre les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt entourant les concessions en Guyane française).

En contrepartie, la Société a transféré à COLUMBUS l'immobilisation incorporelle au titre de la redevance sur la production future d'or des concessions Paul Isnard à recevoir d'AUPLATA. En outre, la Société était titulaire d'un permis de recherches de Mines (« PER ») et avait fait une demande en date du 29 novembre 2010 de l'octroi d'un permis d'exploitation (« PEX »). À la suite de son désistement remis le 29 novembre 2013 aux Ministères concernés, la Société a également sorti le PER de ses actifs.

La transaction est résumée ci-après :

	2013
Valeur comptable des actifs sortis¹	
Permis exclusif de recherches (PER) Paul Isnard	
Frais d'exploration minière engagés dans le cadre du PER Paul Isnard	4 070
Dépréciation cumulée ²	(3 515)
Valeur nette comptable du PER Paul Isnard	555
Immobilisation incorporelle au titre de la redevance sur la production future d'or des concessions Paul Isnard à recevoir d'AUPLATA	556
	1 111 €
Produits liés à l'exercice de l'Option	
4,2 millions CAD en numéraire	3 013
18 208 328 actions ordinaires de COLUMBUS	3 918
Redevance sur la production nette d'affinage relative aux concessions Paul Isnard, d'une juste valeur estimée de 5,6 millions USD ³	4 195
Total des produits	11 126 €
Profit sur l'exercice de l'Option (inclus dans les autres produits)	10 015 €

¹ Le montant est différent du montant des actifs détenus en vue de la vente inscrit au bilan au 31 décembre 2012 en raison des variations de cours de devises postérieures à la date de clôture.

² Cette dépréciation cumulée concernait une perte de valeur comptabilisée en 1999. Cette perte de valeur a été reprise en 2013 et incluse dans le profit sur l'exercice de l'Option (note 14 - Autres produits).

³ La juste valeur de la redevance sur la production nette d'affinage reçue a été déterminée par référence à une transaction comparable qui a eu lieu en mai 2013, durant laquelle COLUMBUS a cédé à un tiers une redevance de 1 % sur la production nette d'affinage de son projet aurifère Paul Isnard pour un montant de 5,0 millions USD.

5) Immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles d'EURO s'analysent comme suit :

	31 décembre 2011	Augmentation	Écarts de conversion	31 décembre 2012
<u>Coûts</u>				
Rosebel ¹	11 865	-	(229)	11 636
<u>Amortissements cumulés</u>				
Rosebel	(4 846)	(666)	111	(5 401)
Total de la valeur comptable	7 019 €	(666) €	(118) €	6 235 €

	31 décembre 2012	Augmentation	Écarts de conversion	31 décembre 2013
<u>Coûts</u>				
Rosebel ¹	11 636	-	(504)	11 132
Paul Isnard ²	-	4 195	(134)	4 061
	11 636	4 195	(638)	15 193
<u>Amortissements cumulés</u>				
Rosebel	(5 401)	(569)	255	(5 715)
Total de la valeur comptable	6 235 €	3 626 €	(383) €	9 478 €

¹ La redevance Rosebel payée par IAMGOLD, qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produite par la mine, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et du cours de l'or (« London PM fixing price »). Au 31 décembre 2013, la mine Rosebel a produit 3,5 millions d'onces d'or, et il reste environ 3,5 millions d'onces d'or couverts par le contrat de redevance. La redevance est calculée sur la base de 10 % du cours de l'or supérieur à 300 USD par once pour les minerais tendres et transitionnels, et supérieur à 350 USD par once pour les minerais de roche dure et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

² Redevance sur la production nette d'affinage couvrant les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt entourant les concessions en Guyane française. Cette redevance est de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or.

6) Actifs financiers disponibles à la vente

EURO détient des titres négociables dans une société minière présente sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont classés dans les actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des titres négociables disponibles à la vente inclus dans le niveau 1 est déterminée selon une approche fondée sur le marché. Le cours de clôture est un prix coté sur le marché qui est le principal marché actif du titre concerné.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Titres négociables – Participation dans COLUMBUS (15,8 % des actions en circulation)	3 905 €	206 €

Les profits/pertes latents liés aux fluctuations des cours des titres négociables classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique « cumul des autres éléments du résultat global ». Durant l'exercice, la Société a recherché des indices objectifs de perte de valeur de ses titres négociables en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs, et a déterminé qu'il était nécessaire de comptabiliser une charge de dépréciation.

	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Variation nette latente de la juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente, après impôts		
Perte latente	(87)	(146)
Impact fiscal	31	51
	(56)	(95)
Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente, après impôts		
Charge de dépréciation	211	-
Impact fiscal	(73)	-
	138	-
Autres éléments du résultat global (perte)	82 €	(95) €

7) Créances clients et autres actifs courants

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Créances clients ¹	5 208	11 131
Créances fiscales et sociales	27	27
Créance d'impôt sur le résultat	409	-
	5 644 €	11 158 €

¹ Les créances clients comprennent 5,1 millions € à recevoir d'IAMGOLD au 31 décembre 2013 (11,0 millions € au 31 décembre 2012).

8) Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Trésorerie ¹	7 595	8 795
Équivalents de trésorerie ^{1,2}	431	1 206
	8 026 €	10 001 €

¹ Près de 100 % de la trésorerie disponible d'EURO est détenue en dollars américains.

² La juste valeur et la valeur comptable sont identiques.

En 2013, EURO a continué à placer sa trésorerie excédentaire dans des investissements sur le marché monétaire conformes à sa stratégie d'investissement à court terme afin de dégager des rendements raisonnables accompagnés d'un niveau de risque approprié.

9) Capital social

9.1) Actions ordinaires

	Nombre d'actions	Valeur nominale par action	Capital social (en milliers d'euros)	Primes d'émission (en milliers d'euros)
Au 31 décembre 2012	62 496 461	0,01 €	625 €	104 €
Rachat d'actions ¹	(5 180)		-	(20)
Au 31 décembre 2013	62 491 281	0,01 €	625 €	84 €

¹ En 2013, EURO a mis en place un programme de rachat de ses propres actions. Ce programme a été soumis à l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2013, qui l'a approuvé. L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peuvent être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par négociation de blocs de titres (sans plafond) jusqu'au 24 décembre 2014.

En 2013, EURO a racheté 5 180 de ses propres actions au prix unitaire moyen de 2,36 €, pour un montant total de 20 000 € (y compris les commissions et les honoraires juridiques) ; ce montant a été affecté aux primes d'émission, ces actions n'étant pas annulées au 31 décembre 2013. Lorsque le conseil d'administration aura approuvé l'annulation de ces actions propres, le capital social sera diminué sur la base de la valeur nominale.

9.2) Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'EURO rapporté au nombre moyen d'actions en circulation durant l'exercice (hors actions propres).

	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	23 792 €	25 091 €
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base et dilué	62 496 053	62 496 461
Résultat par action (€/action)		
de base	0,381 €	0,401 €
dilué	0,381 €	0,401 €

9.3) Dividendes

Le montant des dividendes distribuables est basé sur les états financiers annuels établis conformément au référentiel comptable français.

En mai 2013, le conseil d'administration a recommandé un dividende maximum d'un montant de 24 999 000 € (0,40 € par action), sous réserve que la Société dispose de la trésorerie suffisante le 6 août 2013. Le 25 juin 2013, les actionnaires ont approuvé cette recommandation et donné au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour ajuster, le cas échéant, ce montant maximum en fonction des besoins opérationnels de la Société. Le 25 juin 2013, en vertu de la résolution adoptée par les actionnaires et compte tenu de la situation financière et des besoins opérationnels de la Société, le conseil d'administration a décidé que le montant du dividende serait de 22 499 000 € (0,36 € par action). Le dividende de 0,36 € par action a été versé aux actionnaires le 6 août 2013.

Durant l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue à Paris le 26 juin 2012, les actionnaires ont approuvé la distribution d'un dividende d'un montant de 18 124 000 € (0,29 € par action), qui a été versé le 18 septembre 2012.

10) Dettes fournisseurs et autres passifs courants

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dettes fournisseurs	123	147
Dettes fiscales et sociales	65	73
Dettes intragroupe avec IAMGOLD	20	24
Jetons de présence	12	12
Autres passifs courants	97	109
Impôt sur le résultat à payer	-	1 939
Total des passifs courants	220 €	2 195 €

11) Impôt sur le résultat**11.1) Rapprochement d'impôts**

La charge d'impôts est différente du montant qui aurait été calculé en appliquant le taux de l'impôt sur les sociétés de 34,43 % en vigueur en France en 2013 (2012 : 34,43 %) au résultat avant impôt. Cette différence s'explique comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Résultat avant impôt sur le résultat	37 486 €	39 853 €
Impôt théorique calculé au taux de l'impôt sur le résultat applicable aux sociétés en France	(12 906)	(13 721)
Incidence fiscale de la CVAE	(247)	(374)
Taxe sur les dividendes	(675)	(544)
Écarts de conversion et autres	134	(123)
Charge d'impôt sur le résultat	(13 694) €	(14 762) €

11.2) Charge d'impôt exigible et d'impôt différé

	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Charge d'impôt exigible	(13 671)	(14 768)
Recouvrement (charge) d'impôt différé sur différences temporaires	(23)	6
	(13 694) €	(14 762) €

11.3) Passifs d'impôt différé

Les passifs d'impôt différé se rapportent à des différences temporaires liées pour la plupart à la CVAE. Il n'y a pas de déficits fiscaux reportables. Les variations des passifs d'impôt différé sont présentées ci-après :

	2013	2012
Au 1 ^{er} janvier	(109)	(137)
Écarts de conversion	52	11
Recouvrement (charge) d'impôt différé comptabilisé au compte de résultat	(23)	6
Charge d'impôt liée aux autres éléments du résultat global	(3)	11
Au 31 décembre	(83) €	(109) €

12) Produits des activités ordinaires

	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Redevances découlant de l'exploitation de la mine de Rosebel	28 936	41 067
Redevances afférentes à des activités d'extraction minière par des tiers en Guyane française	376	388
Produits des activités ordinaires	29 312 €	41 455 €

13) Charges opérationnelles

	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Charges administratives	488	469
Jetons de présence	73	76
Honoraires des auditeurs	83	101
Honoraires juridiques	167	78
Coûts liés à la cotation et la gestion des titres	106	103
Taxes opérationnelles	99	73
Charges opérationnelles	1 016 €	900 €

14) Autres produits

	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Profit sur l'exercice de l'Option ¹	10 015	-
Produits sans incidence sur la trésorerie reçus de COLUMBUS ²	-	200
Produits en trésorerie reçus de COLUMBUS ³	-	39
Autres produits	10 015 €	239 €

¹ Voir la note 4.

² À l'issue de l'avenant au contrat d'option avec COLUMBUS en date du 25 juillet 2012 et de l'autorisation de la Bourse de Toronto en date du 22 août 2012, EURO a reçu 650 000 actions supplémentaires de COLUMBUS.

³ Le 30 novembre 2012, EURO a reçu 50 000 CAD au titre du paiement de sa première commission de maintenance entrant dans le cadre du contrat d'option conclu le 5 décembre 2011.

15) Profits/pertes de change

	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Profits (pertes) de change liés aux éléments suivants :		
Réévaluation de comptes bancaires libellés en euros	55	191
Réévaluation et paiement d'impôts	(7)	135
Réévaluation et paiement de dividendes	(174)	(613)
Réévaluation d'autres comptes du bilan	50	(16)
Pertes de change	(76) €	(303) €

16) Parties liées

Les informations relatives aux parties liées sont les suivantes :

IAMGOLD France, filiale indirecte à 100 % d'IAMGOLD, est actionnaire majoritaire d'EURO (et détient environ 86 % de l'ensemble des actions en circulation et des actions potentielles dilutives). Les commissions de gestion engagées avec IAMGOLD en 2013 s'élèvent à 0,22 million € (2012 : 0,21 million €), et au 31 décembre 2013, 0,02 million € restaient dus, (31 décembre 2012 : 0,02 million €).

Rémunération des administrateurs de la Société :

- En 2013, chaque administrateur indépendant a perçu un montant brut annuel de 21 428 USD (2012 : 20 000 USD), un montant brut additionnel de 1 339 USD (2012 : 1 250 USD) pour chaque réunion à laquelle il a assisté, ainsi qu'un montant brut de 1 071 USD (2012 : 1 000 USD) pour chaque réunion d'un comité du conseil d'administration à laquelle il a assisté. La rémunération versée et payable aux administrateurs de la Société pour les exercices 2012 et 2013 est présentée ci-après :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Ian L. Boxall	22,7	24,6
David Watkins	22,7	24,6
Ian Smith	22,7	24,6
	68,1 USD	73,8 USD

- Monsieur Benjamin Little, Vice-président principal, Affaires corporatives d'IAMGOLD, nommé administrateur et Directeur général d'EURO à la suite de l'assemblée générale de 2013, et Madame Line Lacroix, nommée Directeur général délégué d'EURO en octobre 2013, n'ont pas perçu de jetons de présence en 2013 et 2012.
- Monsieur Phillip Marks, Directeur adjoint Services juridiques d'IAMGOLD, Monsieur Paul Olmsted, Vice-président principal, Développement des affaires d'IAMGOLD et Monsieur Brian Trnkus, ancien Vice-président, Finance d'IAMGOLD, n'ont pas perçu de jetons de présence en 2013 et 2012.

Rémunération des principaux dirigeants de la Société :

- La rémunération versée et payable à Susanne Hermans s'est élevée à 160 000 USD en 2012 et à 155 500 USD en 2013.

- Les autres dirigeants n'ont perçu aucune rémunération en 2013 et 2012. La rémunération des dirigeants qui sont également dirigeants d'IAMGOLD est incluse dans les commissions de gestion versées à IAMGOLD.



**Rapport des Commissaires
aux Comptes**

**Exercice clos le
31 décembre 2013**

EURO RESSOURCES S.A.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux Actionnaires
EURO RESSOURCES S.A.
23 rue du Roule
75001 Paris

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EURO RESSOURCES S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant.

Dans le cadre de l'exercice de la convention d'option signée avec Columbus, votre société a comptabilisé en immobilisations incorporelles le droit à redevance sur le rendement net d'affinage provenant des concessions Paul Isnard et d'une zone proche de ces concessions pour un montant de 4 195 milliers d'euros, tel que décrit en la note relative aux faits caractéristiques de l'exercice.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation de cette immobilisation incorporelle et à revoir les calculs effectués par la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de cette estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

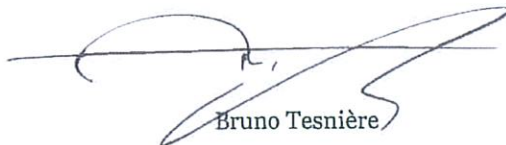
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 avril 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Bruno Tesnière

S & W Associés



Maryse Le Goff



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Le document ci-dessous, qui vous est fourni pour information, est une traduction libre en français du rapport d'audit émis en langue anglaise sur les comptes de la Société établis conformément aux normes IFRS pour les besoins de publication de ces comptes au Canada. Ce document doit être lu conjointement avec le rapport original en anglais

Aux actionnaires et au Conseil d'administration d'Euro Ressources S.A.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, d'Euro Ressources S.A., comprenant l'état de situation financière au 31 décembre 2013 ainsi que l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière d'Euro Ressources au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière.

Neuilly-sur-Seine, le 3 mars 2014

PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno Tesnière

PricewaterhouseCoopers Audit, SA, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 460 € Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



**Honoraires des
Commissaires
aux Comptes**

Tableau des Honoraires des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2013

En €	PricewaterhouseCoopers Audit				S & W Associés			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit								
x Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)	43.000	43.000	74%	74%	15.000	15.000	26%	26%
o Emetteur								
o Filiales intégrées globalement								
□ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (c)	34.000	34.000	100%	100%	-	-	-	-
o Emetteur								
o Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	77.000	77.000	84%	84%	15.000	15.000	16%	16%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)								
□ Juridique, fiscal, social								
□ Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
<i>Sous-total</i>	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	77.000	77.000	84%	84%	15.000	15.000	16%	16%

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.



EURO
Ressources ^{SA}
A Gold Resource
Royalty Company

**Attestation des
Responsables**



EURO RESSOURCES S.A.

Je soussigné,

Monsieur Benjamin Little, agissant en qualité de Directeur Général de la société EURO Ressources,

Atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait le 28 avril 2014

Monsieur Benjamin Little
Directeur Général

23, rue du Roule
75001 - Paris

S.A.
au capital de 624.912,81€
SIRET 390 919 082 00086
Code APE : 142 A